



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

Monsieur le Directeur  
Métropole Européenne de Lille  
1 rue du Ballon  
CS 50749  
59034 Lille Cedex

(acaudron@lillemetropole.fr)

Lille, le 1<sup>er</sup> août 2019

Objet : Saisine de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale de la  
révision du plan local d'urbanisme de Le Maisnil (59)  
N° d'enregistrement Garance : 2019-3492

Monsieur le Directeur,

Vous avez saisi le 25 avril 2019 l'autorité environnementale pour avis sur le projet de  
document d'urbanisme cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le  
délai réglementaire, le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de  
l'autorité environnementale sur le projet. Il devra être joint au dossier d'enquête  
publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France,

Philippe Gratadour

Copies : Préfecture du Nord - DREAL Hauts-de-France